

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 décembre 2014

---

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES ET DISPOSITIONS DE CLARIFICATION  
DU DROIT ET DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES - (N° 2390)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
Mme Errante  
(avec l'accord du gouvernement)

-----

**ARTICLE 7**

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis*. – La seconde phrase du premier alinéa est supprimée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination rédactionnelle.